

Saumons



ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉFENSE DU SAUMON ATLANTIQUE

En attendant le retour de Saumons, la revue...

En 2017, l'AIDSA aura 59 ans

Le mot du Président

Lorsque vous lirez cette lettre, l'année 2016 sera arrivée à son terme. C'est l'occasion pour moi de vous adresser, pour l'année nouvelle, mes meilleurs vœux pour vous et les vôtres.

J'espère que 2017 marquera un répit dans la spirale que nous avons connu ces dernières années avec la disparition de nos chers amis Jean-Pierre, Jacques, Michel, Jean et Frédéric... Ce n'est pas du cinéma ! Nous pensons souvent à eux.

Lors de notre Assemblée générale du 23 avril 2016 dont les différents rapports vous sont présentés dans cette Lettre, nous avons « cooptés » de nouveaux administrateurs dans un souci d'apporter du « sang neuf ». Notre préoccupation était de trouver une bonne représentation entre les régions (Bretagne, Centre, Pays-Basque) et les forces vives associatives comme SOS Loire Vivante.

Si nous n'occupons pas le même espace qu'au temps du Conseil Supérieur de la Pêche, les temps changent..., l'association n'est pas restée inactive.

Notre présence au sein des COGEPOMI est depuis longtemps reconnue et l'AIDSA est une voix écoutée. Elle a répondu présente dans le difficile combat pour la défense du saumon et de son habitat.

Nous assurons en tant qu'ONG notre présence au sein de l'OCSAN et nous avons fait en sorte que Frédéric soit remplacé par notre nouveau Secrétaire général, Philippe MÉRY. Il nous y représente chaque année. Vous lirez son compte rendu.

Les deux objectifs que nous avons retenus comme prioritaires : l'alternative au barrage de Poutès sur le Haut-Allier et l'effacement de Veziens et de la Roche-qui-Boit sur la Sélune, ne se sont pas réalisés. Poutès aurait dû être réaménagé mais le début des travaux est repoussé d'un an. Ayant confiance en nos amis de l'Association Protectrice du Saumon (APS) Loire-Allier et à SOS Loire Vivante pour « occuper le terrain ». Ils peuvent compter sur nous.

suite en page 16

La Lettre de l'AIDSA

n° 13-16 ANNÉE 2016

Sommaire

p.2

► Bilan des déclarations de captures de saumons en France

p.4

► Nouvelles de l'Ocsan, Retour sur le 33^e congrès en Allemagne

p.7

► Vie de l'association, l'assemblée générale 2016

p.11

► Nouvelles des régions, Inquiétudes quant à la gestion des stocks en Bretagne

p.13

► Nouvelles des régions, Axe Loire-Allier et Poutès

► Nouvelles de l'étranger, interventions du NASF

p.15

► Nos adhérents, écrivains halieutiques

À vos agendas

► 4 mars, à Paris au Fiap Jean Monet, Assemblée générale de l'AIDSA

► 25 mai, à Londres, repas de charité pour le 50^e anniversaire de l'AST.

► du 6 au 9 juin 2017, tenue du 34^e Congrès annuel de l'Ocsan en Suède à Valberg

**BONNE ET
HEUREUSE ANNÉE
2017**

Bilan des déclarations de captures de saumons à la ligne en France

Le bilan provisoire au 14 novembre 2016

L'ONEMA, nous autorise à publier les estimations provisoires, au 14 novembre 2016, des captures de saumons à la ligne en zone fluviale : 1 782 saumons déclarés en 2016

Ces résultats n'intègrent pas les déclarations de remise à l'eau de saumons, pratique rare, faisant encore exception en France.

La répartition mensuelle des captures en 2016 est la suivante :

- mars : 7,4 %
- avril : 14,0 %
- mai : 19,0 %
- juin : 15,4 %
- juillet : 26,3 %
- août : 9,7 %
- septembre : 5,3 %
- octobre : 3,0 %

À titre de comparaison, nous avons fait figurer les déclarations faites au titre des années précédentes et rajouté une colonne avec une moyenne 2005-2015.

Le total de ces déclarations reste très faible même s'il est légèrement supérieur à la moyenne des onze dernières années (2005-2015).

Que peut-il traduire ?

- sans doute, encore une fois, l'état médiocre de nos fleuves, de leurs populations de saumons et donc du niveau des captures,

- des déclarations plus nombreuses sur des bassins où la population de saumons est en meilleure santé, à moins que les pêcheurs y soient plus enclins à déclarer leurs captures,

- un frémissement à la hausse des déclarations sur les rivières normandes, difficile à expliquer. Peut être le signe d'un début de résultat lié à une politique locale de

Bassins ou rivières	2016 au 14/11/2016	Moyenne 2005-2015	Bilan des années précédentes			
			2005	2006	2007	2008
Normandie Picardie						
Canche	9	2			4	5
Authie	9	3			4	3
Bresle	5	10	55	30	1	4
Arques	11	15	80	25	7	7
Béthune		0				
Valmont	0	0			1	0
Seine	0	0			2	0
Touques	4	2			2	3
Orne	1	0				
Saire	2	7			2	8
Vire	2	2	2	3	0	0
Sienna	62	36	10	29	54	37
Sée	183	210	222	402	189	189
Sélune	142	90			120	119
Couesnon	94	35	15	36	14	26
<i>Autres (2005-2006-2015)</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>37</i>		
Total Normandie Picardie	524	417	396	562	400	401
Bretagne Nord						
Gouet	2	1			0	2
Leff	9	11	14	10	2	6
Trieux	98	46	40	31	58	42
Jaudy	11	11	16	10	10	2
Léguer	86	109	152	134	61	123
Yar	0	2	5	7	4	0
Douron	52	22	25	36	22	29
Queffleuth	0	3	1	1	1	10
Penzé	52	39	24	46	30	74
Flèche	0	0			0	1
Aber-Ildut	11	8	3	3	6	11
Aber-Benoit	2	1				
Aber-Wrac'h	8	7	2	10	3	6
Elorn	67	68	99	126	79	66
Mignonne	4	9	21	31	12	11
Camfrouit	0	2	4	1	2	6
Aulne	25	63	75	176	52	53
Total Bretagne Nord	427	400	481	622	342	442
Bretagne Sud						
Goyen	70	48	23	74	14	30
Jet	21	29			2	10
Steir	14	14	117	111	10	15
Odet	47	20			19	23
Aven	38	48	37	46	34	30
Isole	4	45			6	10
Ellé	173	175	152	185	193	202
Laïta	5	7			1	1
Scorff	43	55	55	100	62	26
Blavet	87	107	192	139	163	103
Kergroix	0	1	4	0	2	1
<i>Autres (2005-2006)</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>3</i>		
Total Bretagne Sud	502	549	580	655	506	451
Sud-Ouest						
Gave d'Oloron	290	190	210	203	97	213
Gave de Mauléon	30	21	50		16	23
Gaves réunis	0	5			0	1
Gave de Pau	1	0	1	1	0	0
Nive	8	6	10	1	0	2
Adour	0	31			0	2
Nivelle	0	0	0	1	1	0
Total Sud-Ouest	329	254	271	206	114	241
Total déclarations saumons capturés à la ligne	1 782	1 620	1 728	2 045	1 362	1 535
Bassins ou rivières	2016 au 14/11/2016	Moyenne 2005-2015	Bilans des années précédentes			
			2005	2006	2007	2008

reconquête de la continuité écologique qui vise à faciliter la libre circulation des poissons sur les axes principaux et sur les affluents. Cette politique favorise la reproduction naturelle et bénéficie à la fois à la truite de mer et au saumon.

Au vu de la faiblesse de ces déclarations, l'on comprend pourquoi beaucoup de pêcheurs français voyagent sous d'autres latitudes pour pratiquer dans de meilleures conditions leur loisir. En effet, il est très courant que sur une seule grande rivière étrangère, il s'y pêche autant, voir trois à quatre fois plus de saumons, que sur la totalité des rivières françaises.

Bilan des années précédentes							Bassins ou rivières
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
0	0	3	6	4	1	3	Normandie Picardie
1	0	1	7	10	5	3	Canche
3	2	0	6	5	0	0	Authie
5	10	6	6	9	6	5	Bresle
0	0	0	0	0	0	0	Arques
0	0	0	0	0	0	0	Béthune
2	6	4	0	4	2	1	Valmont
0	16	14	11	17	6	6	Seine
2	4	4	1	0	1	2	Touques
20	25	22	46	40	68	40	Orne
73	153	149	203	271	249	207	Saire
42	169	82	132	163	101	66	Vire
14	26	23	34	54	47	97	Sienne
						1	Sée
162	411	308	452	579	488	433	Sélune
							Couesnon
							<i>Autres (2005-2006-2015)</i>
							Total Normandie Picardie
							Bretagne Nord
0	0	1	3	2	1	2	Gouet
3	15	19	19	17	6	7	Leff
42	40	37	65	58	33	57	Trioux
4	15	16	22	13	3	7	Jaudy
67	63	172	128	141	106	48	Léguer
0	0	1	0	0	0	0	Yar
9	20	8	18	28	23	24	Douron
5	6	1	6	3	1	2	Queffleuth
30	37	46	26	41	26	44	Penzé
0	0	0	1	0	0	0	Flèche
4	9	14	8	20	5	6	Aber-Ildut
			1	6	4	2	Aber-Benoit
2	9	16	5	9	4	9	Aber-Wrac'h
45	62	47	36	76	59	51	Elorn
0	6	1	8	4	5	2	Mignonne
0	1	2	3	0	1	0	Camfroul
45	43	48	59	54	47	36	Aulne
256	326	429	408	472	324	297	Total Bretagne Nord
							Bretagne Sud
32	105	46	50	78	39	33	Goyen
3	4	19	9	19	7	16	Jet
12	11	13	23	28	15	23	Steir
9	8	18	37	24	32	54	Odet
18	26	58	60	98	66	58	Aven
4	10	17	24	32	21	29	Isole
98	192	178	319	219	245	278	Ellé
2	29	5	5	16	7	10	Laita
19	60	38	58	39	70	82	Scorff
68	86	86	72	87	74	111	Blavet
2	0	0	2	2	0	0	Kergroix
							<i>Autres (2005-2006)</i>
267	531	478	659	642	576	694	Total Bretagne Sud
							Sud-Ouest
63	73	159	136	180	298	457	Gave d'Oloron
15	8	4	9	36	35	34	Gave de Mauléon
1	0	0	0	0	32	23	Gaves réunis
0	0	0	0	1	0	1	Gave de Pau
7	4	5	9	13	7	12	Nive
4	0	0	1	0	124	209	Adour
0	0	0	0	1	1	0	Nivelle
90	85	168	155	231	497	736	Total Sud-Ouest
775	1 353	1 383	1 674	1 924	1 885	2 160	Total déclarations saumons capturés à la ligne
							Bilans des années précédentes
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Bassins ou rivières

Par ailleurs, ces touristes pêcheurs, le savent, une des différences majeures entre la France et l'étranger c'est qu'à l'étranger, dans la plus part des grandes rivières, la remise à l'eau des poissons est aujourd'hui de rigueur.

En France les gestionnaires défendent toujours le principe d'une pêche de loisir ayant pour finalité de garder sa prise, et ce, malgré des populations de saumons fragilisées par un environnement dégradé et des conditions aléatoires de grossissement et de survie en mer.

En France, le souci des gestionnaires demeure principalement la satisfaction immédiate des pêcheurs, priorité absolue, par rapport à la préservation des populations de saumons.

On peut toujours rêver d'un accord pour préserver sur certains de ces bassins, pendant une ou plusieurs années, la majorité des poissons pêchés, mais relâchés dans de bonnes conditions. Une autre pratique de la pêche, qui s'accompagnerait d'un suivi du résultat de la reproduction naturelle (en espérant l'absence d'aléas climatiques), puis de la production annuelle de jeunes saumons et de leur retour en rivière les années suivantes.

Mais pour être efficace cette approche doit pouvoir concerner un cycle minimum de trois années et tous les modes de pêche, y compris celle aux filets à l'embouchure des rivières par les professionnels et pêcheurs de loisir.

Elle devrait pouvoir s'accompagner d'une surveillance renforcée sur toute l'année pour éviter le braconnage et d'un suivi scientifique des populations en cours de restauration avec des moyens spécifiques.

Accompagnée d'un effort appuyé à la pratique de la pêche ainsi préservée, elle devrait permettre aux pêcheurs locaux, mais aussi aux touristes de passage, de pratiquer leur loisir dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui.

L'AIDSA

Nouvelles de l'Ocsan

L'Organisation pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord, l'Ocsan, tenait son 33^e congrès annuel, en Allemagne, à Bad Neuenahr-Ahrweiler du 7 au 10 juin 2016. L'AIDSA, première et seule organisation non gouvernementale française à participer aux travaux de l'Ocsan depuis sa création, était représentée par Philippe MÉRY. La lettre Saumons est l'occasion de revenir sur cette rencontre.



La salle de conférence avec 120 participants

L'Ocsan s'est réuni en Allemagne

Note de l'auteur (NDLR) : les phrases en italique dans le texte expriment son opinion.

Le 33^e congrès de l'Ocsan (NASCO en langue anglaise) s'est tenu en Allemagne à Bad Neuenahr-Ahrweiler du 7 au 10 juin 2016.



Bad Neuenahr-Ahrweiler est une ville d'eau allemande située à 30 km au sud de Bonn dans la province de Rhénanie-Palatinat. Elle est bordée par la rivière Ahr, affluent du Rhin, qui bénéficie d'un plan de réintroduction du saumon.

Le congrès réunissait au total un peu plus de 120 participants représentant les six délégations officielles : Canada, Danemark (représentant les Îles Féroé et le Groenland), Union Européenne, Norvège, Russie et USA (l'Islande qui ne fait plus partie de l'Ocsan depuis 2010 et la France est présente comme observateur pour Saint-Pierre-et-Miquelon), soit six organisations intergouvernementales

et quatorze organisations non gouvernementales (ONG) dont l'AIDSA.

Notons la présence de Bénédicte VALADOU pour l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) parmi la représentation européenne et de Christiane LAURENT-MONPETIT, Hervé GORAGUER et Mathieu LE QUENVEN représentant la France pour Saint-Pierre-et-Miquelon.



La « délégation » française : B. Valadou, C. Laurent-Monpetit, M. Le Quenvén, H. Goraguer et P. Méry

À noter que deux participants : Ted POTTER, responsable des rapports sur les améliorations apportées à la protection du saumon et directeur de la commission Ouest Groenland et

Sue SCOTT, représentante des ONG participaient à leur dernier congrès.

Le congrès commençait officiellement mardi 7 juin 2016 mais traditionnellement les ONG se réunissent la veille au soir pour faire un bilan de l'année écoulée en ce qui concerne le saumon et pour définir une ligne de conduite commune.

Les discussions ont porté principalement sur l'aquaculture, thème de la journée spéciale. En effet, cette activité impacte directement la quasi majorité des pays des ONG présentes (NDLR : *excepté la France et l'Allemagne*).

Mardi, premier jour du congrès, les participants ont été accueillis par un représentant du ministère de l'environnement allemand et par deux exposés sur le saumon en Allemagne.

Le saumon était présent sur l'ensemble des fleuves se jetant dans la mer du Nord et la Baltique (Rhin, Ems, Weser, Elbe et Oder). Le Rhin était historiquement un fleuve très

productif en saumons, mais du fait du développement de l'industrie, de la construction de barrages et de la canalisation des rivières, la ressource a commencé à périlcliter au 19^e siècle pour finalement disparaître au milieu du 20^e siècle (dernier saumon sauvage capturé en 1958).

Le bassin du Rhin est complexe à gérer. En effet il concerne neuf pays, présente une population dense de 60 millions d'habitants, une surface importante (200 000 km²) et une longueur de 1 230 km.

À la suite de l'incendie de l'usine Sandoz en 1986 (*NDLR : et de la prise de conscience sur le mauvais état du fleuve*), un programme de réintroduction du saumon et des poissons migrateurs a été initié en 1987. Ce plan prévoit un rétablissement de la continuité écologique, la restauration des milieux du Rhin et de ses affluents et un alevinage.

Actuellement, plus de 600 millions d'euros ont été dépensés, 500 obstacles à la migration aménagés et 21 % des 1 200 hectares des zones d'habitats du saumon sont désormais accessibles.

L'organisation en 2019 d'une année internationale du saumon a été évoquée en relation avec la NPAFC (North Pacific Anadromous Fish Commission), organisme similaire à l'Ocsan qui gère les poissons migrateurs dans l'océan Pacifique Nord.

L'événement devrait débiter par un symposium à l'automne 2018. Il aura pour thème le saumon et l'homme dans un monde qui change. Il regroupera l'ensemble des acteurs de la « salmosphère », zone où sont présents naturellement les salmonidés migrateurs, à savoir les océans Atlantique et Pacifique, bien sûr, mais aussi l'océan Arctique et la mer

Baltique (*NDLR : non gérée par l'Ocsan*).

Une série d'évènements de sensibilisation à la cause du saumon sauvage devraient être initiés dans ce cadre. Cela pourrait être aussi bien des expositions dans les muséums d'histoire naturelle que des packs documentaires sur le saumon à destination des écoles et du grand public.

Saint-Pierre-et-Miquelon : des relations apaisées entre la France et le Canada et les USA

La France est représentée à l'Ocsan en tant que membre observateur pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Christiane Laurent-Monpetit représente le ministère des Outre-mer, Hervé Goragner l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et Mathieu Le Quenven les affaires maritimes.

En 2015, huit pêcheurs professionnels (*3 filets de 360 m autorisés*) et 70 pêcheurs récréatifs (*1 filet de 180 m autorisé*) ont capturés 3,5 tonnes de saumons : 1,2 t (442 saumons) pour les professionnels et 2,3 t (879 saumons) pour les amateurs.

Ces prises sont en baisse par rapport aux années précédentes (3,8 t en 2014). Chaque pêcheur enregistre la taille et le poids de ses prises dans un journal de pêche. Deux marins-pêcheurs professionnels participent à des collectes d'échantillons afin, notamment, de déterminer la provenance des saumons pris à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les canadiens et américains considèrent que la pêche du saumon à Saint-Pierre-et-Miquelon est une pêche commerciale et devrait être donc supprimée mais se félicitent des efforts de communication et de collaboration avec la France.

En 2014, de nombreux pêcheurs ayant signalé la présence de tacons sur la Belle Rivière, une pêche électrique a été faite en 2015. Les résultats ne sont pas encore connus.

Canada : des remontées très hétérogènes

Pour le Canada les remontées sont en très forte augmentation pour le Labrador (remontées record pour les madeleineaux (saumons de 1 hiver de mer) et 6^e plus importantes pour les saumons de 2 hivers en mer) et Terre-Neuve. Elles sont en baisse dans les autres provinces.

Groenland : quota non respecté en 2015, rattrapage à la baisse pour 2016

Les prises de saumons ont été de 58,4 tonnes en 2015. 80 % ont une origine américaine et 20 % européenne (Europe du Sud). Le quota 2015 (45 t accordées) n'ayant pas été respecté, le Groenland a validé une réduction de 13 t des quotas 2016 (soit l'excédant 2015) qui seront donc de 32 t. *NDLR : Les relations entre les représentants du Groenland et les autres participants (en particulier les USA) étaient particulièrement apaisées.*

Europe : un Arrêt de la pêche en Ecosse à partir de 2016 sur les stocks mixtes a été décidé (*NDLR : correspond à un arrêt de la pêche côtière*).

La journée du mercredi a été consacrée à la session spéciale qui avait pour thème **l'impact des fermes aquacoles sur le saumon atlantique sauvage, thème de la session spéciale**

Cet impact (*NDLR: négatif*) résulte d'une infestation parasitaire des populations sauvages par des poux de mer (*Lepeohtheirus salmonis*) provenant des élevages et d'une contamination génétique des populations sauvages par les saumons échappés des fermes.



Pou de mer femelle adulte

Les élevages sont traités régulièrement par des pesticides et malheureusement des résistances apparaissent. De nouvelles pistes sont explorées pour juguler ce parasite. Parmi celles-ci on peut citer l'utilisation de poissons « nettoyeurs », ou encore une nouvelle « conception » pour les cages hébergeant les saumons...

Au cours de cette session, la contamination génétique des saumons sauvages par ceux échappés des élevages a été évoquée. L'utilisation de marqueurs génétiques démontre la réalité de la menace pour le saumon sauvage et en évalue l'importance. Une forte corrélation a été trouvée entre les rivières les plus touchées et les zones d'élevage. (NDLR : étude faite en Norvège).

Cette journée spéciale a été aussi l'occasion pour les pays pratiquant l'élevage du saumon (Norvège, Ecosse, Irlande, Îles Féroé, USA, Canada) de présenter leur stratégie pour diminuer les nuisances sur les populations sauvages.

Les ONG ont exprimé leurs doutes sur la réelle volonté des pays concernés à protéger les saumons sauvages, elles constatent que la protection de l'environnement a un bien faible poids en regard de l'activité économique générée par cette industrie dans des pays comme la Norvège ou l'Ecosse.

Les ONG ont émis le souhait que soient respectées *a minima* les résolutions de Williamsburg à savoir qu'il n'y ait plus de saumons échappés et que la transmission des maladies et des

parasites soit réduite au maximum.

Les ONG souhaitent un marquage obligatoire des saumons afin de connaître l'origine des poissons échappés et de pouvoir éventuellement sanctionner les contrevenants.

Il existe une solution aux effets négatifs des élevages intensifs de pleine mer, c'est le développement de structures « hors sol » ou plutôt « hors mer », autonomes, recyclant les eaux usées. (NDLR : les consommateurs sont-ils prêts à manger des saumons n'ayant vu ni la mer ni la lumière naturelle ?)

Cette journée s'est terminée par une table ronde. Le profond désaccord entre les ONG d'une part et d'autre part l'industrie aquacole et les représentants des États a été parfaitement résumé dans la question de Sarah Bayley-Slater, directrice de l'Atlantic Salmon Trust à laquelle n'ont pas voulu répondre les autorités écossaises : « Pourquoi les saumons sauvages de la côte Ouest (zone concentrant les fermes aquacoles) de l'Ecosse ont-ils quasiment disparu alors que les rivières de la côte Est sont relativement préservées ? »



La suite du congrès s'est déroulée sans événement particulier à part l'absence de la majorité des ONG partie après la fin de la journée spéciale.

L'après-midi du vendredi et la journée du samedi ont été

consacrés à la visite de réalisations faites pour le retour du saumon sur le Rhin, en particulier, les aménagements de franchissement d'un barrage sur la rivière Sieg (affluent du Rhin) avec une étude sur la dévalaison des smolts, et la visite d'une pisciculture de production des saumoneaux pour le repeuplement du Rhin. Il y a peu de reproduction naturelle sur le bassin du Rhin.



Bassins de grossissement des tacons pour le Rhin

En bilan, ce congrès a été calme mis à part la journée consacrée à l'aquaculture, conflictuelle entre d'une part les ONG et d'autre part l'IISFA (International Salmon Farmers Association) et les gouvernements des pays hébergeant des élevages de saumons. Les points de frictions habituels sur les quotas de pêche du Groenland et de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été presque totalement absents.

Le prochain congrès aura lieu en Suède. Le thème de la journée spéciale sera le repeuplement des rivières par alevinage. Souhaitons que la France fasse une présentation à cette occasion.

Philippe MERY



Vie de l'association

Assemblée générale ordinaire 2016

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'AIDSA, portant sur l'exercice 2015, s'est tenue le 23 avril 2016 dans les locaux du Fiap Jean Monnet à Paris.

Cette AGO a commencé à 14 heures avec vingt et un participants (21) et trente trois pouvoirs (33).

La séance commence par un hommage à Frédéric MAZEAUD, notre très regretté et très fidèle ami, Secrétaire général depuis la création de l'AIDSA. Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Après un tour de table, permettant à chacun de se présenter, il est rappelé l'ordre du jour de l'assemblée : le rapport moral, le rapport financier, le renouvellement du Conseil d'administration, les nouvelles des régions et de l'étranger, les questions diverses.

Le Président Jean ALLARDI présente son rapport moral, le texte étant distribué en séance.

L'année 2015 a été calme pour notre association. Elle peine depuis trois ans à éditer sa lettre d'information (la Lettre Saumons) et à actualiser son site Internet (saumonmag.com). Plusieurs raisons pour cela, son grand âge, la disparition de nombre d'amis et de grandes difficultés à renouveler son administration. La meilleure façon de rendre hommage à notre Secrétaire général serait de faire revivre l'association. Si

d'un point vu financier, la situation est satisfaisante, la prudence est de mise, et cette assemblée est l'occasion de renouveler le conseil d'administration.

Avec la disparition du Conseil supérieur de la Pêche, l'AIDSA a sans doute perdu une vitrine, que l'ONEMA n'a pas remplacé et quid de la future Agence française de la biodiversité ?

Pour moi, non pêcheur, le saumon (*Salmo salar*) n'est pas une espèce menacée, parce que élevée dans le monde entier, mais qu'en est-il des populations sauvages ?

En 1958 notre association s'appelait ANDRS (Association Nationale de Défense des Rivières à Salmonidés) et je reste persuadé que l'ennemi du saumon et des poissons en général a été les marchands de sable, l'agriculture, la production électrique, les barrages et aussi sans doute la surpêche en mer. Alors quelle place pour l'AIDSA ? Certainement pas celle des grandes ONG et il est hors de question pour moi de réserver une espèce animale (le saumon sauvage en l'occurrence) à une catégorie de pêcheur, plutôt qu'à une autre : pêcheurs professionnels, amateurs aux engins, pêcheurs de loisir à la ligne. Unissons-nous plutôt que de s'affronter et l'AIDSA doit renforcer sa présence au sein des COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrants). Le regroupement des associations œuvrant dans le même sens nous faciliterait sans doute collectivement la tâche, pas leur affrontement. Enfin, deux dossiers sur lesquels

l'AIDSA continuera à œuvrer sont le compromis décidé quant au « nouveau Poutès » sur le haut Allier mais qui tarde à être mis en œuvre (avec le suivi régulier de l'APS) et l'effacement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit sur la Sélune (avec le collectif des Amis de la Sélune), lui aussi décidé, mais suspendu car il rencontre de fortes oppositions. Parmi les autres dossiers, je citerai celui du Silure glane qui devient particulièrement emblématique d'une situation parfaitement inacceptable avec une prédation favorisée par nos milieux dégradés jusqu'à nos estuaires. **Après de vifs échanges (voir ci-dessous au chapitre des régions et aux questions diverses), le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

Bernard LEROY présente le rapport financier, le texte étant remis en séance. L'exercice 2015 se termine avec un résultat à nouveau positif à + 1 676 €, une bonne nouvelle, sachant que l'exercice 2013 était déficitaire à - 4190 €. Ce résultat trouve son origine dans la baisse des charges et des recettes en raison d'une baisse importante de notre activité, ce qui n'est pas satisfaisant. Le bilan est en équilibre à 34 436 € au 31 décembre 2015. Au compte de résultat, il est noté une baisse de - 29 % des frais de fonctionnement et une baisse de - 16,5 % des recettes associatives. L'AGO approuve à l'unanimité le rapport financier du trésorier et les comptes de l'association pour l'année 2015, **ce qui vaut quitus donné au trésorier pour sa gestion. Le budget prévisionnel 2016**

s'élève à 7 730 € en hausse par rapport à 2015 en raison du report sur 2016 de la dépense de la mission pour l'Ocsan 2015 (1 684 €). Le nombre de cotisants effectifs est en baisse sur 2015 (environ 110 personnes physiques et personnes morales). Sur les dernières années, le nombre d'adhérents reste stable, mais il est constaté des adhérents qui ne cotisent qu'une année sur deux, sans doute en raison de l'absence de parution de la Lettre Saumons depuis trois ans et l'absence de relance quant aux cotisations.

Renouvellement du Conseil d'administration

Comme suite à l'assemblée générale du 17 avril 2010 ayant renouvelé la composition du Conseil d'administration, au titre de l'année 2016 deux administrateurs sont sortants et rééligibles. Il s'agit de Mme Sylvie TISSIER et de M. Christian VERNES. Quatre postes d'administrateurs sont à pourvoir suite aux décès de MM. MAZEAUD, RAPILLY, SALZMAN et SERVAT. Suite à l'appel à candidature du 20 mars, quatre personnes ont présenté une candidature motivée. Il s'agit de :

- Raphaël AMAT (13/04/2016) résidant dans le Cher (18140), membre notamment d'ANPER-TOS, ERB (Eaux et Rivières de Bretagne), qui soutient les actions du WWF et du NASF (North Atlantic Salmon Fund) et pense que les pêcheurs à la ligne et les défenseurs du saumon seront plus crédibles quand ils prôneront une pêche du saumon en « no-kill » comme sur la plupart des rivières étrangères.
- Corinne FORST résidant en Haute-Loire (43011) et présentée par l'Association SOS Loire Vivante - ERN France (European Rivers

Network France), membre de l'AIDSA,

- Philippe GERMAIN (11/04/2016) résidant dans le Finistère (29510) et qui souhaite représenter l'association en Région Bretagne,
- Jean-François GAILLARD (06/04/2016) résidant en Pyrénées Atlantique (64390), ancien membre de l'AIDSA (comme son père et son frère), co-fondateur en 2015 de l'association Salmo Tierra - Salva Tierra et pêcheur de saumon (en no-kill) qui souhaite faire arrêter la pêche estuarienne aux filets dérivants pratiqués notamment sur l'Adour et les Gaves.

Deux autres candidatures sont présentées en séance, il s'agit de MM. Pierre AFFRE (75006) membre de l'AIDSA et Benat ITOÏZ (64480) tous deux étant également membres co-fondateurs en 2015 de l'association Salmo Tierra - Salva Tierra.

Après débat, et sur proposition de son président, l'assemblée renouvelle Mme TISSIER et M. VERNES et accepte, sans vote et à l'unanimité, les six nouveaux administrateurs sachant que seuls quatre postes étaient en renouvellement. Ces nominations portent à vingt et un (21) le nombre d'administrateurs de l'AIDSA. Le prochain Conseil d'administration votera la nouvelle composition du bureau de l'association.

Nouvelles des régions et de l'étranger

Situation du saumon sur le bassin Gave et Adour

Ce point est abordé par MM. AFFRE, ITOÏZ et GAILLARD qui estiment que sur les Gaves et l'Adour le principal problème est la pêche aux filets en

estuaire. Ils souhaitent un arrêt de cette pêche estuarienne aux filets dérivants sur les Gaves et l'Adour et demandent à ce que l'AIDSA défende cette position au COGEPOMI Adour. Ils interpellent vivement l'AIDSA sur cette question, M. ITOÏZ jugeant que « *la position du représentant de l'AIDSA est inadmissible, car elle défendrait les pêcheurs aux filets* ». Ces derniers ne sont qu'une demi-douzaine réellement active mais prélevant « *plus d'un millier* » de saumons alors que le millier de pêcheurs à la ligne ne prélève que 200 à 300 saumons. Pour ces nouveaux administrateurs, l'AIDSA devrait militer pour l'interdiction de la pêche aux filets en estuaire. C'est la raison de leurs candidatures au Conseil d'administration de l'AIDSA.

Le président signale que l'AIDSA défend l'espèce saumon et les rivières qu'il fréquente mais pas la défense des pêcheurs à la ligne, l'AIDSA n'étant pas une association de pêcheurs. Raphaël AMAT et la majorité des administrateurs partagent ce point de vue et estiment que les pêcheurs à la ligne (largement représentés dans les différentes instances) doivent d'abord donner l'exemple en pratiquant le « no-kill » pour être crédibles avant d'« exiger » la suppression de la pêche aux filets en estuaire.

Plusieurs administrateurs rappellent que pour l'AIDSA un saumon mort est un saumon mort qu'il soit pêché au filet en mer, en estuaire, ou à la ligne en rivière. Le monde de la pêche doit évoluer. Le Conseil d'administration soutient l'action de son représentant au COGEPOMI Adour qui œuvre efficacement pour un effort équilibré des parties : jours d'interdiction de pêche à la ligne et jours de relève de la pêche au filet. La question de la capture des saumons en mer par les marins pêcheurs est un autre

problème, difficile à traiter, mais la situation évolue. Marc-Adrien MARCELLIER et Jean-Paul COEURET témoignent de l'action conjointe historique du NASF et de l'AIDSA sur la relève des filets aux côtés des acteurs locaux.

M. GAILLARD signale un article paru dans le « Gardian » sur les méfaits de la pêche illégale des anguilles dans l'estuaire de l'Adour. Le « Monde » devrait faire un article sur ce sujet. D'après M. GAILLARD ces pêches illégales seraient pratiquées par les mêmes pêcheurs estuariens.

Point sur le bassin Garonne-Dordogne

Pour Jean-Paul COEURET, Vice Président représentant l'AIDSA au COGEPOMI Garonne-Dordogne et aux assemblées de l'association MIGADO (Migrateurs Garonne-Dordogne), un des problèmes des COGEPOMI est à la fois un nombre pléthorique de participants et le manque de suivi des recommandations de l'organisme ou leur lenteur. Il témoigne du fait que sur ce bassin les pêcheurs professionnels participent historiquement à la reconquête de la qualité des milieux et au retour du saumon. À ce propos, il signale à ce jour les faibles remontées observées aux stations de comptage par rapport aux années précédentes, mais une importante descente de smolts en Garonne. Par contre, il signale le problème insupportable de la prédation du Silure (voir aussi aux questions diverses) en Dordogne et Garonne sur les populations de poissons migrateurs au droit des obstacles (comme celui de Golfech), mais aussi sur toutes les espèces de poissons y compris maintenant sur les parties aval et estuarienne des deux fleuves. Des études sont menées mais elles doivent surtout être suivies d'actions

concrètes sur le territoire... Le fonctionnement insuffisant, voire inefficace, des échelles et ascenseurs à migrateurs aurait dû s'améliorer depuis des années (notamment à Mauzac sur la Dordogne).

Rivières Bretonnes :

Philippe GERMAIN signale que sur les petits fleuves côtiers bretons, l'Élorn notamment, le TAC (Total Autorisé de Captures) pour les saumons d'été (Castillons) est très supérieur aux remontées moyennes, ce qui est aberrant. Plusieurs associations de pêche dont celle de l'Élorn et les rivières de Quimper en ont informé les partenaires, dont l'AIDSA. Il demande l'accord de l'AIDSA pour envoyer une lettre demandant d'attribuer un TAC plus en rapport avec la biologie du saumon et donc en baisse. Les administrateurs présents acquiescent, le soutiennent sur cette initiative et le missionnent sur la démarche.

Loire Allier :

Louis SAUVADET, président de l'APS (Association Protectrice du Saumon du bassin Loire-Allier) signale la faiblesse à ce jour des remontées de saumons sur l'axe Loire Allier. Il rappelle les enjeux du bassin notamment en ce qui concerne l'enquête publique sur les travaux d'effacement partiel du seuil de Poutès et les débats sur la réouverture de la pêche au saumon.

Nouvelles de l'Ocsan (Organisation pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord) à Happy Valley-Goose Bay au Canada, province du Labrador

Philippe MÉRY représentait l'AIDSA au 32^e congrès de l'Ocsan du 2 au 5 juin 2015. Il nous fait le compte-rendu de sa mission qui sera diffusé. Les principaux points à retenir sont

d'une part un accord avec les Îles Féroé pour la poursuite de l'interdiction de la pêche du saumon dans les eaux côtières et d'autre part l'adoption d'un quota de captures de 45 tonnes de saumons pour les eaux groenlandaises.

À noter que le nombre et la provenance des saumons qui y sont capturés sont respectivement 12 800 pour l'Amérique du Nord et 5 400 individus pour l'Europe. La proportion de saumons européens capturés en 2014 est plus importante que ce qui avait été enregistré les années précédentes, et ce sont principalement des saumons venant d'Europe du Sud.

Questions diverses

Problème du silure :

Après l'intervention de Jean-Paul COEURET, Jean ALLARDI revient sur le problème du silure au travers des études réalisées par les universités de Tours et de Brême (rapport ALOSA 2012-2013, Boisneau 2015) qui montrent que les saumons rentraient en proportion importante dans le régime alimentaire des silures. Les enregistrements vidéo au niveau de l'ascenseur à poissons de l'usine de Golfech et les études en cours menées par l'université de Toulouse (Frédéric Santoul, Ecolab, UMR 5245, Université de Toulouse III) montrent la prédation exercée sur toutes les espèces de poissons, surtout les migrateurs, dont le saumon.

L'AIDSA demande à ce que le silure soit inscrit sur la liste des espèces provoquant un déséquilibre biologique.

Pierre AFFRE indique qu'il n'est pas opposé à cette demande mais minimise le problème du silure qui ne serait d'après lui pas une réelle menace pour le saumon qui vit en eaux fraîches et à fort courant.

Organisation de l'AIDSA :

Pierre AFFRE intervient pour dire que pour lui le saumon sauvage est une espèce très menacée, contrairement à l'avis du président Jean ALLARDI exprimé dans son rapport moral. Il demande la réorganisation administrative de l'AIDSA.

Jean-François GAILLARD souhaite qu'il y ait une alliance des associations de défense du saumon (dont l'AIDSA) avec les pratiquants de loisirs « verts » comme le canoë-kayak. Louis SAUVADET et Philippe MÉRY font remarquer que sur l'Allier, et en Bretagne, les relations entre les associations de Canoë-Kayak d'une part et les pêcheurs et protecteurs du saumon d'autre part sont plutôt conflictuelles. Il est donc difficile de généraliser ce type d'alliance.

Philippe GERMAIN et Raphaël AMAT sont prêts à apporter leur contribution active au renouveau de l'AIDSA et apportent des propositions en termes d'organisation et un programme de travail (diffusé au bureau). Il devra être discuté lors du prochain conseil d'administration. La gestion des rivières françaises et de la pêche devrait évoluer sans doute en s'inspirant d'avantage de ce qui se pratique outre Manche (Irlande, Pays de Galles, Écosse) ainsi qu'au Canada.

Le président ALLARDI et plusieurs administrateurs présents sont conscients de la nécessité de redynamiser l'administration de l'association en offrant aux adhérents plus de services et d'avantage de communication sur notre activité : Lettre Saumons et site

Internet en sommeil depuis trois ans, organisation administrative, renouvellement du Conseil d'administration (en cours) et de son bureau, suivi de grands dossiers et des activités associatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le conseil d'administration



LISTE DES PERSONNES EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'AIDSA (Assemblée générale di 23 avril 2016 et Conseil d'administration du 3 décembre 2016)

Membres du Bureau :

Jean ALLARDI, Président
Jean-Paul COEURET, 1^{er} Vice-Président
Sarah BAYLEY-SLATER, 2^e Vice-Président (UK AST)
Philippe MÉRY, Secrétaire général
Marc-Adrien MARCELLIER, Secrétaire général adjoint
Bernard LEROY, Trésorier

Membre du bureau :

Christian VERNES
Raphaël AMAT

Administrateurs :

Pierre AFFRE,
Jacques CHOUFFOT
Corinne FROST (SOS Loire Vivante ERN)
Jean-François GAILLARD
Philippe GERMAIN

François GREBOT
Bernard GUERVAULT
Jean-Louis GUILLAMON
Eric HALLBERG

Benat ITOIZ
Gilles KUNTZ
Sylvie TISSIER
Orri VIGFUSSON (Islande NASF)

Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique

Saumons

L'AIDSA a besoin
de votre soutien pour continuer
à s'exprimer au niveau national et international
en faveur des écosystèmes aquatiques
fréquentés par le saumon atlantique

AIDSA

Association de personnes
(Loi de 1901)
Fondée en 1958 (ex. ANDRS)
Reconnue d'utilité publique
(Décret du 4 mars 1985)

Rejoignez-nous

AIDSA c/o Institut océanographique
195, rue Saint-Jacques - 75005 Paris
www.sauumonmag.com aida@free.fr

Nouvelles des régions et de l'étranger

BRETAGNE

L'AIDSA s'inquiète des choix actuels de gestion des stocks bretons

En juin 2016 l'AIDSA a adressé un courrier au préfet de la région Bretagne dans lequel l'association s'inquiète des choix de gestion eu égard à l'état de la ressource.



La Bretagne jouit pourtant d'un contexte *a priori* satisfaisant pour permettre aux populations de saumons de prospérer :

- un réseau hydrographique favorable malgré des problèmes environnementaux qui freinent l'expansion du saumon et constituent la cause principale de sa régression ;
- l'existence d'un réseau scientifique compétent et reconnu et de données scientifiques denses.

Cependant, il perdure un non respect de préconisations de l'Ocsan (Organisation pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord), retranscrites pourtant au Plan Français Saumon 2013-2018 et au Plagepomi Bretagne 2013-2017.

L'AIDSA rappelle à ce propos quelques éléments.

Les limites de conservation de l'espèce ne sont pas définies

pour chaque rivière et l'approche probabiliste n'est pas mise en œuvre (prévision de remontée et risque d'atteinte de la limite de conservation).

Des **Totaux Autorisés de Captures (TAC)** sont fixés par rivière tout en reconnaissant la faiblesse des effectifs. Cette autorisation théorique de prélever plus de poissons qu'une rivière ne peut en fournir apparaît contradictoire avec le diagnostic d'un patrimoine fragilisé. Il fausse l'idée que l'on peut se faire de l'état réel des populations. D'ailleurs le fait que la totalité des TAC ne soit pas consommée ne doit pas donner à penser que suffisamment de saumons en réchappent, mais plutôt qu'il y ait moins poissons à capturer.

À défaut de connaître le nombre de poissons présents au moment de la reproduction, ou le potentiel réel de chaque cours d'eau, un seuil théorique de $4,75 \text{ w/m}^2$ (œufs par m^2) a été défini comme limite acceptable pour l'ensemble de la région, et sert de référence pour la fixation des TAC. Par ailleurs les objectifs de prélèvements maximaux de 1,75 ou $3,5 \text{ w/m}^2$ fixés par le Plagepomi sont volontairement dépassés.

Les problématiques sanitaire, environnementale ou socio-culturelle ne sont pas, ou peu, prises en compte ; par exemple la réalité du braconnage devrait être intégrée aux différents modèles pour éviter de sous-estimer le prélèvement réel.

La saturation en juvéniles serait la seule alternative aux pro-

blèmes actuels de survie en mer et le faible taux de retour qui en découle. À ce propos, le taux de survie en mer retenu n'est pas conforme aux observations internationales et très largement surestimé (9,5 % au lieu de 2 à 4 % (il s'agit bien de pour cent et pas de pour mille).

En résumé, les populations semblent se maintenir en Bretagne mais ne connaissent aucun développement et les méthodes de gestion ne permettent pas d'envisager d'embellie, elles y sont même un frein.

À titre d'exemple, la révision des TAC n'aboutit pas à leur remise en cause malgré des signaux parfois alarmants ; ainsi en 2016 50 % de la dépose d'œufs (théorique) n'était pas assurée au 1^{er} Juillet sur les rivières suivies par des stations de contrôle, mais les TAC n'ont pas été pour autant revus à la baisse...

Il est donc légitime de s'interroger sur les modalités de prise de décision. Il est frappant de constater que les travaux scientifiques qui la précède sont les mêmes que ceux utilisés outre Manche. Par contre la donnée injectée aux modèles est lacunaire et la prise de décision est soumise à des intérêts antagonistes favorisant le prélèvement et pas la conservation.

Dans un contexte de populations de saumons très fragilisées par les impacts anthropiques il apparaît primordial de faire le maximum pour préserver la ressource. Il va de soit que la

remise en état fonctionnel du milieu et l'augmentation de la capacité d'accueil sont des éléments préalables à tout succès majeur. Dans l'attente, la protection du saumon devrait être intensifiée.

Au vu de l'état des populations, on doit considérer que les saumons qui arrivent de nos jours à effectuer leur cycle migratoire et reproducteur sont rares et que leur préservation est nécessaire. Malgré l'amélioration en cours de la qualité des milieux, les rivières ne génèrent pas de surplus et en l'état, supprimer une partie même faible des saumons ne peut avoir que des conséquences néfastes sur l'expansion des populations et sur l'économie halieutique.

Qui plus est, les populations sont mal identifiées et les poissons de plusieurs hivers de mer (essentiellement des femelles PHM) se font rares alors que ce sont eux qui assurent la meilleure reproduction et qui sont porteurs par ailleurs de caractéristiques héréditaires favorables à la croissance des populations.

Afin d'inverser cette politique qui ne favorise pas l'augmentation des populations, il est nécessaire de reconsidérer la gestion de la pêche du saumon atlantique en Bretagne :

- il y a urgence à déterminer les limites de conservation pour chaque rivière ;

- l'approche probabiliste telle que pratiquée outre Manche doit être admise pour déterminer si un stock sera partiellement prélevable, ou non, pour la saison à venir ;

- il faut adopter une approche plus précautionneuse et l'expertise scientifique doit prioriser la conservation plutôt que le prélèvement ;

- la politique actuelle qui consiste à maintenir l'état du stock doit être revue pour viser le développement des stocks ;

- les décisions de gestion ne doivent pas être prises dans l'intérêt des seuls promoteurs de la pêche actuelle, mais mieux tenir compte de l'avis des scientifiques ; les associations spécialisées dans la défense environnementale et du saumon devraient par ailleurs être associées à la consultation pré-décisionnelle ;

- dans le cadre d'une population à cycle court, car composées essentiellement de poissons d'un hiver de mer provenant de tacons 1+ (donc vulnérable au moindre aléa climatique ou environnemental), il est impossible de redresser la barre. C'est pour cette raison que les poissons de plusieurs hivers (PHM) doivent être protégés : ils assurent le roulement du stock.

- les saumons PHM doivent être ainsi intégralement protégés, une réglementation stricte en ce sens doit être possible à l'image du Pays de Galles ou de l'Écosse ;

- les modes de pêche non destructeurs doivent être favorisés (mouches et leurres avec hameçon simple sans ardillon), les appâts naturels proscrits et la remise à l'eau doit devenir la norme.

Cette remise à plat de la pêcherie serait conforme aux recommandations de l'Ocsan qui souhaite la prise en compte des facteurs socio-culturels. En effet, en l'espèce, la tradition de la pêche au saumon à la ligne serait maintenue et la ressource est mise à l'abri d'une trop forte prédation humaine.

Le Plagepomi présente en apparence toutes les clefs pour améliorer la situation. Pourtant, entre les souhaits et la réalité, les différences sont notoires. Le

manque de moyens consacrés à la protection environnementale et à l'acquisition de données scientifiques freinent les possibles progrès. Il faut cependant admettre que les décisions prises en matière de gestion de la ressource ne sont pas pertinentes. Elles visent à contenter quelques centaines de pêcheurs parmi lesquels une fraction seulement aura la chance de pouvoir prélever un, ou quelques saumons, les trois quart restant bredouilles. Ces poissons devraient normalement être destinés à assurer l'avenir de l'espèce. On l'a vu, l'approche anglo-saxonne est tout autre, il est temps de s'en inspirer. Il faut certainement du courage, mais il en va autant de l'avenir du saumon que de celui des pêcheurs.

Évidemment, ces mesures ne donneront leur plein effet qu'accompagnées de mesures de restauration et de protection des milieux ambitieuses, à l'image de celles appliquées sur le bassin de la Wye au Pays de Galles par exemple. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

L'AIDSA est prête à apporter sa contribution et à faciliter la mise en œuvre des évolutions nécessaires à la fois au développement des populations de saumons sauvages en Bretagne et en France, mais aussi, au développement d'une pêche de loisir équilibrée.

Raphaël AMAT

Lexique :

Cogepomi : Comité de gestion des poissons migrateurs. Présidé par le préfet de région, il en existe un par grand bassin.

Plagepomi : Plan de gestion des poissons migrateurs. Il détermine pour cinq ans la politique mise en œuvre en ce qui concerne les poissons migrateurs. Il est préparé par le Cogepomi et arrêté par le préfet de région.

LOIRE-ALLIER

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier et le projet Poutès

L'APS nous autorise à publier un extrait d'un article paru dans son magazine d'information d'octobre 2016 sur le dossier d'abaissement du barrage de Poutès.



Le 31 mai 2016, le comité d'engagement d'Électricité de France (EDF) a décidé de suspendre les travaux du réaménagement de POUTÈS.

L'argumentation est économique : la baisse du prix de vente du mégawatt électrique entraînerait la non assurance de la viabilité de la concession...

Rappelons que la concession a été accordée sur la base de cet aménagement, de plus :

- La construction en 1941, par la Compagnie de la Loire et du Centre, du complexe Poutès-Monistrol d'Allier a été entachée d'irrégularité ;
- Le barrage se situe dans le tiers inférieur des meilleures

frayères de l'Allier : le potentiel de production de saumoneaux de cette zone (amont de Langeac) est estimé à 47 % de celui de l'Allier ;

- Malgré des travaux entrepris depuis 1986, la dévalaison des smolts reste un problème majeur : 40 % de ceux nés à l'amont du barrage n'empruntent pas la glissière de dévalaison et 25 % de ceux qui l'empruntent restent plus de 23 jours dans la retenue, avec les plus grandes difficultés à survivre lors de leur migration vers l'océan...

Ce projet, dans le cadre du renouvellement de la concession, a été très longuement négocié ; nous ne doutons pas que tous les scénarios : financiers, risques techniques, fiabilité, etc, ont été étudiés par EDF.

Ce report est inadmissible, c'est un manquement aux engagements pris. Son actionnaire principal est l'État ; la défense de l'environnement doit elle se résumer à des belles déclarations et se manifester par le contraire ?

Au regard de l'historique de ce complexe, l'ensemble des ONG a fait un grand pas dans un esprit d'ouverture.

Concilier le développement économique des collectivités et l'environnement est un pari vers des relations apaisées entre acteurs. Or, cette décision compromet ce climat de confiance.

Pour notre part, nous souhaitons que la raison l'emporte : nous demandons le démarrage du chantier au plus tard en Juin 2017.

Les barrages construits dans le monde entre 1930 et 1970 ont conduit à :

- la fragmentation des rivières et fleuves et à la disparition des poissons migrateurs ;
- la modification des régimes hydrauliques des fleuves et au blocage des sédiments ;
- des tensions politiques pour l'accès à la ressource ;
- des ressources halieutiques amoindries (près des estuaires) ;

Nous pensons que cet aménagement constituera un contre-exemple qui valorisera l'image d'EDF dans le monde et dont l'entreprise pourra profiter pour remporter des contrats internationaux.

Le conseil d'administration de l'APS Loire-Allier

Nouvelles du NASF



En 2016, l'action visant à mettre fin aux pêcheries norvégiennes d'interception de stocks mixtes (russes dans leur grande majorité) est essentielle. Une rencontre est intervenue le 1^{er} mars 2016 à Moscou en présence de

nombreux officiels russes ainsi que de M. Albert Jónsson, ambassadeur d'Islande auprès de la Fédération de Russie. Les officiels russes ont proposé que leur gouvernement et le NASF co-organisent une conférence internationale en 2017 pour

aborder ces questions. Ce processus est en cours de réalisation, notamment, avec l'aide de partenaires du Royaume-Uni, de Scandinavie et d'Amérique du Nord.

Le mois de janvier 2017 verra pour la 27^e année consécutive, la prolongation de l'accord avec les palangriers féringiens qui permet de préserver la majeure partie des saumons Atlantique européens de l'exploitation commerciale alors qu'ils se nourrissent et se développent dans les eaux riches des Îles Féroé, principales zones d'alimentation du saumon dans le Grand Nord.

Depuis la création du NASF en 1989, le Fonds travaille sans relâche pour limiter les captures de saumons dans les eaux du Groenland. Les accords commerciaux mis en place ont sauvé des millions de saumons sauvages, mais ceux-ci sont maintenant caducs.

Le NASF œuvre sans relâche avec la Fédération du saumon de l'Atlantique (ASF) pour trouver de nouvelles solutions sur la côte ouest du Groenland, où se trouvent les zones d'engraissement de la plupart des saumons d'Amérique du Nord. Les autorités américaines ont accepté de travailler avec le NASF et l'ASF en dehors de leurs projets intergouvernementaux.

Au printemps 2016, le NASF a formulé une nouvelle offre d'achat au gouvernement groenlandais pour son quota de pêche. Offre en partie sous forme numéraire et l'autre consistant en des projets socio-économiques, cette offre se devant de bénéficier à la société groenlandaise. Il n'y a pas eu de réponse officielle de leur part, mais les échanges continuent.

L'Écosse reste un point central, car elle est le berceau d'une longue tradition de pêche parmi les plus belles et les plus anciennes.

Récemment, avec le syndicat des palangriers féringiens, le NASF a rencontré à Édimbourg le ministre écossais de l'Environnement pour lui demander que des mesures importantes soient prises pour réduire, voire mettre fin, aux pêcheries commerciales le long des côtes écossaises. L'Écosse a accepté de suspendre une grande partie de cette pêche pour trois ans, ce qui permettra de négocier avec les pêcheurs concernés.

Nous espérons réunir suffisamment de fonds pour lancer un important programme de rachat.

Le NASF a organisé plusieurs séminaires sur les problèmes causés par l'élevage du saumon en mer. Lors de ces rencontres, les experts du NASF en « aquaculture enfermée » ont présenté leurs travaux à un large public en insistant notamment sur les avantages économiques de la méthode. Actuellement, en Islande, le NASF se bat contre des projets d'implantation d'élevage dans les régions islandaises de Westfjords et d'Eastfjords. Il a été signé l'année dernière, un accord de coopération pour une ferme « terrestre » de 3 000 tonnes située près de l'aéroport international de Keflavik.

Le NASF contribue toujours à la restauration des habitats comme au rétablissement de la continuité écologique avec divers succès (Sélune). Il reste toujours aussi actif pour contrer les projets du gouvernement islandais et de la compagnie nationale d'électricité (Landsvirkjun) sur la Thjórsá. En cela, le NASF est assisté du Professeur

Martin O'Grady, ou des Docteurs Margret Filardo du Fish Passage Center à Portland, en Oregon, USA, ou Hans-Petter Fjeldstad, du SINTEF à Trondheim, en Norvège.

Aux côtés de la Downeast Salmon Federation (Maine, USA), la fondation intervient sur un projet qui vise à démontrer que les techniques d'écloserie et d'alevinage (écloserie « Peter Grey ») utilisés avec succès sur la Tyne en Angleterre, fonctionnent. Le programme se situe sur l'Est Machias, mais aussi sur d'autres rivières du Maine. Les premiers résultats sont positifs, mais les évaluations se prolongent.

Au cours des dernières années, dans le sud de l'Angleterre, le NASF et ses partenaires ont continué les campagnes de rachats avec les pêcheurs désirant cesser leur activité. C'est notamment le cas pour l'Exe, la Dart et l'Avon dans le Hampshire. Les derniers rapports montrent que les captures de saumons, effectuées dans l'Avon en 2015 par la pêche sportive sont les meilleures depuis ces 20 à 30 dernières années. En espérant que l'Exe et la Dart présenteront des résultats similaires.

Pour mémoire, en 2015, le NASF Allemagne, Wanderfische ohne Grenzen - NASF Deutschland a été créé. Outre sa participation lors de la Journée mondiale de la migration des poissons du 21 mai 2016, il a également participé en octobre aux Pays-Bas à un atelier sur les « bonnes pratiques pour la dévalaison des centrales hydroélectriques », puis en novembre, en Espagne, à un atelier sur « l'effacement des barrages ».

L'année 2016 a vu la création du NASF (Luxembourg) par Albert Donven, président du CLUB SAUMON, qui a été également coopté au conseil d'administration du NASF (International).

Outre l'organisation d'une conférence internationale, avec le gouvernement russe, également en collaboration avec l'International Sustainability Unit de son Altesse Royale le Prince Charles, et de

la Fishmongers Company. Un autre événement qui devrait se tenir à Seattle en septembre 2017 est en cours de préparation auquel s'associe le NASF. Il aura pour but de favoriser la coopération des réseaux sur les axes « Pacifique » et « Atlantique ».

Le NASF et ses équipes participent à plusieurs autres projets dans l'Atlantique Nord. L'accent étant mis sur

la suppression progressive des pêches d'interception de stocks mixtes. Par ailleurs, il est fréquent que le réseau du NASF intervienne à titre consultatif plutôt que de « leadership ».

Marc-Adrien Marcellier

Nos adhérents, écrivains halieutiques

La Lettre Saumons est l'occasion de publier des extraits d'ouvrages écrits par nos adhérents passionnés de pêche et de voyage.

Extrait de l'ouvrage de Sylvie Tissier « La rivière du Paradis » (Éditions Le Trieux)

Arthur H. WOOD, pêcheur et inventeur exceptionnel

Il est impossible de parler du parcours de Upper Blackhall sur la Dee en Ecosse sans mentionner celui de la rive opposée qui a pour nom Cairnton Beat.

La maison qui le surplombe se prolonge par une superbe pelouse qui descend doucement jusqu'à la rivière où deux bancs de teck invitent à la rêverie. C'est ici que s'installa Arthur H. Wood, un des plus grands pêcheurs du début du siècle et sans aucun doute le plus inventif.

Arthur H. Wood fit beaucoup pour la pêche à la mouche et inventa une technique de pêche par basses eaux : la pêche d'été en surface. Il inventa la soie graissée (greased line), soie flottante qu'il lançait avec une canne de douze pieds. Il n'entrait dans l'eau que jusqu'aux genoux et utilisait des hameçons simples de son invention, hameçons de basses eaux comportant une hampe longue et fine.

Il était ainsi très en avance sur son temps, mais ce mode de pêche résistera-t-il au passage des années ?

Arthur H. Wood pêcha le parcours de Cairnton de 1913 à 1934 et y prit 3 490 saumons. C'est bien sûr un grand nombre de poisson, mais pour l'époque, étant donné que Cairnton était reconnu comme l'un des meilleurs pools de la Dee, ses contemporains considèrent qu'il en perdait

beaucoup et que sa méthode n'était pas « rentable ».

Anthony Crossley dans son livre *La soie flottante pour le saumon et la truite de mer* mentionne la méthode de la soie graissée de M. Wood. A. Crossley déclare : « En avril et mai 1931, A. H Wood piqua 336 saumons à Cairnton et n'en ramena que 179 ». Bien sûr, pour nos standards modernes, ne ramener que 53 % des saumons piqués n'est pas très concluant, mais n'était-ce pas dû surtout à l'hameçon plutôt qu'au principe de la soie flottante ?

Il ne serait pas juste de sortir ces théories du contexte de cette époque-là. Nous disposons aujourd'hui de beaucoup d'avantages grâce à nos équipements modernes qui découlent justement de cette méthode dont Arthur H. Wood fut l'inventeur.

Sylvie Tissier



La suite du mot du Président de la page 1

En ce qui concerne les barrages de la Sélune, aujourd'hui propriétés de l'État, un arrêté de vidange a été signé... Espérons qu'elle sera moins catastrophique que celle de 1992... Mais l'effacement n'est malheureusement pas à l'ordre du jour... la politique ayant ses secrets. Mais l'AIDSA n'est pas seule et le Collectif des « Amis de la Sélune » saura se faire entendre.

Nos amis de l'APS nous ont appris que la ville de VICHY envisageait de mettre en place une microcentrale sur le barrage, au mépris des textes concernant l'Allier. Pas plus sur l'axe Loire-Allier, ou ailleurs, l'AIDSA laissera nos fleuves et rivières se transformer en annexe hydraulique pour produire exclusivement des kWh ou du maïs. Pour nous, au-delà des mots, les Trames Verte et Bleue et la Continuité Écologique ont un sens !

En 2017 nous n'oublions pas l'humain. Après un séjour de 10 ans chez nos amis québécois le Makhila d'Honneur du Saumon doit nous revenir. La plupart d'entre nous ignorons ce que représente le Makhila : Il s'agit d'un « bâton » autrefois utilisé par les bergers basques. Cet objet, sorti des ateliers d'Anciart au Pays Basque, présente dans une de ces extrémités une « lame » de défense... des rivières à saumons.

Il a été remis en 2005 par Jean-Pierre TANE à nos amis de la Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA) lors du séminaire sur la restauration des rivières à saumon France Sud Ouest et Québec sur les bords de la DORDOGNE. Il illustre la longue marche du saumon en souvenir des Basques de Trois Pistoles. Il doit nous revenir et il nous appartiendra de le remettre à d'autres associations de notre Pays (l'appel à candidature est ouvert) ou en Europe avec qui nous partageons les mêmes objectifs.

Nous avons participé au salon de la pêche de Morigny qui remplace celui de Paris. Ce salon a plus été comme d'habitude l'occasion de faire connaître notre association, de rencontrer nos amis et de vendre la production épistolaire de nos membres. À vous tous un grand merci.

Les discussions dans les allées de ce salon, aux fins fonds de l'Essonne et si près de Paris, laisse apparaître une année modeste en matière de pêche, mais bien préoccupante en matière de réchauffement climatique ... dans le nord de l'Europe et dans notre pays. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Le président, Jean ALLARDI

L'AIDSA, Association de personnes (Loi de 1901) sans but lucratif, reconnue d'utilité publique (Décret du 04/03/1985)

Fondateur : René RICHARD † • Président d'Honneur : Bernard LAMY †

Anciens Présidents : Richard VIBERT, Georges W. HIGGINS, Claude BATAULT, Jean SERVAT, Jean-Pierre TANE

Président : Jean ALLARDI • Vice-Présidents : Jean-Paul COEURET, Sarah BAYLEY-SLATER (AST)

Secrétaire Général : Philippe MÉRY • Secrétaire général adjoint : Marc-Adrien MARCELLIER • Trésorier : Bernard LEROY

La Lettre de l'AIDSA

n° 13-16 - Année 2016

L'AIDSA a besoin de votre soutien financier pour aller de l'avant.

Aussi, un grand merci à ceux qui l'ont déjà fait.

En 2017, nous rééditons à la demande des adhérents une carte de membre illustrée ci-dessous :



N'oubliez pas d'adhérer ou de renouveler votre adhésion sur 2017. C'est le moment de le faire.

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'adhésion que vous pouvez aussi télécharger depuis le site Saumonmag.com.

Individuels : 40 € Cotisation-abonnement (pour un versement supérieur, un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année).

Personnes morales et institutionnelles : 140 €